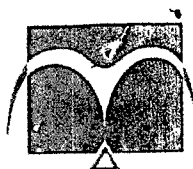


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Réservé
au
Moniteur
belge



26084652

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

24 JUIN 2026

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : **0471 728 519**

Nom

(en entier) : **AU COQ WALLON**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE DES FORGERONS 102, 6001 CHARLEROI**

Objet de l'acte : **Mandat**

EXTRAIT DU P.V. DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 23 juin 2026.

La séance s'ouvre à 19h ce mardi 23 juin 2026 en présence des personnes citées ci-dessus.

1° Monsieur Bergnach Franco

Étant un cas de force majeure, il est décidé à l'unanimité des voix des actionnaires que le mandat de Monsieur Bergnach Franco n'est pas renouvelé.

En effet, Monsieur Bergnach Franco est dans l'incapacité de travailler depuis le 14 novembre 2022, ce qui fait qu'il n'est plus en poste depuis la même date. Cette situation l'empêche d'être impliqué dans la coordination et la gestion de la S.A. AU COQ WALLON depuis la date de son incapacité.

L'assemblée lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

2° Monsieur Meysman Erwin

Le mandat de Monsieur Meysman Erwin est reconduit pour une durée de 6 ans.

Décisions adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 19h45.

MEYSMAN Erwin
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).